



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JUIN 2025

Edito 



Vivre en paix

En ce 8 mai nous avons commémoré les 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Ce conflit qui s'est par ailleurs poursuivi dans le monde aura été le plus meurtrier de l'histoire, estimé entre 50 et 60 millions de morts soit 2,5 % de la population mondiale de l'époque et majoritairement des civils. Ce jour-là nous avons rendu hommage à toutes ces victimes et résistants contre la barbarie ; en France la ville était pavoisée, les cloches sonnaient, les gens étaient heureux, **enfin la paix !** se souviennent les témoins après la signature de l'acte de capitulation de l'armée allemande nazie, signé à Berlin.

Afin de ne pas oublier, nous avons le **devoir de mémoire** sur tout ce qui s'est passé, basé sur les faits réels et authentifiés, et **le faire** savoir aux nouvelles générations. A cet effet je leur lance un appel à volontaires pour la fonction de porte-drapeaux afin de faire perdurer les cérémonies indispensables à ce devoir de mémoire.

Nous avons fait de 1945 le socle de valeurs qui nous animent toujours aujourd'hui et que nous devons, chaque jour dans ce monde fracassé, continuer de défendre : la **LIBERTÉ**, la **PAIX**, la **DÉMOCRATIE**, le **DROIT des personnes**.

La paix se construit au quotidien ici et partout, et nécessite des efforts. Cela commence d'abord en étant en paix avec soi-même puis en la diffusant autour de soi par le **bien-vivre ensemble**.

L'assemblée générale de 2017 des Nations Unies a décrété le 16 mai comme journée internationale du vivre-ensemble en paix et à prendre des initiatives en ce sens dans un monde où les conflits ne cessent de se multiplier chaque jour.

Pour conclure j'aimerais vous faire partager ce poème **d'Andrée Chedid**, femme de lettres et poétesse dont le nom est retenu pour notre école publique.

« L'enfant est mort »

Le village s'est vidé de tous ses combattants

Rivé à sa mitrailleuse dont les rafales de feu viennent d'achever l'enfant

L'ennemi tremble d'effroi à l'abri d'un vieux mur

Tout est propre autour : le ciel, la mer, l'été rieur, les pins

L'ennemi

a lancé loin

par-delà les collines

ses vêtements et son arme

son histoire et ses lois

Pour se coucher en pleurs à deux

pas d'une fontaine sous l'ombre d'un oranger

Près du corps de l'enfant.

Le Maire, Jean-Michel LEBRET

**Extraits des délibérations du dernier conseil municipal.
Toutes les délibérations détaillées sont consultables en mairie.**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 5 mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUS Gwenaël, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Étaient excusés : M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, M. Yves CRINON pouvoir à Mme CORDON Catherine, Monsieur HOUZE Daniel pouvoir à M. GAUTHIER Joseph.

• **Jury d'assises 2026 : tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale communale, en vue de désigner trois électeurs qui figureront sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026.

Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne seront pas retenues, conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de Procédure Pénale.

Après tirage au sort, le Conseil Municipal, **établit** comme suit la liste alphabétique des trois électeurs : Mme BARBU (épouse COQUIO) Monique, Mme LEUX Nadège et Mme CORBIN Georgette.

• **Dispositif de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) proposé par la Région Bretagne en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint Brieuc et autorisation de signature de la convention**

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), instauré par la loi d'orientation sur l'énergie de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales - *les éligibles* - qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur des équipements et bâtiments d'obtenir des CEE en contrepartie d'investissements. L'ALEC, en complément des missions de Conseil en Energie Partagé, propose aux collectivités un accompagnement complet pour le montage technique et administratif des dossiers de CEE, ainsi que leur valorisation financière auprès des acteurs du marché en tant qu'« Opérateur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valoriser les CEE au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, en lien avec l'ALEC, et **s'engage** à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement entre la commune et la Région Bretagne ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'ALEC, en tant qu'opérateur, ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers,
- **Désigne** comme interlocuteurs privilégiés pour le bon déroulement des conventions Monsieur GAUTHIER Joseph (élu référent) et Madame RAULT Laëtitia (agent référent) et **autorise** l'ALEC à recevoir la rétribution financière liée à la valorisation de ces CEE.

• **Mise en œuvre du fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 et autorisation de signature de la convention**

Par courrier en date du 27 mars 2025, le SDIS 22 nous informait du projet de mise en œuvre d'un fonds de concours visant à enrayer le vieillissement du parc roulant du SDIS 22. Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives confèrent au Maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie. Le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1.50 € par habitant et qui portera sur les exercices 2025 et 2026. Notre subvention d'investissement annuelle s'élève à 2 308.50 €. Une convention a été établie par le SDIS afin d'entériner notre adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 ABSTENTIONS) : **valide** le versement de la subvention d'investissement annuelle pour un montant de 2 308.50 € afin de contribuer à stopper le vieillissement du parc roulant du SDIS 22 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le SDIS 22 et la Commune.

• **Versement d'une cotisation à l'ADS (Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude)**

L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude intervient sur notre commune auprès de personnes âgées, en situation de handicap ou de difficultés sociales. Par courrier en date du 14 avril 2025, l'ADS nous a sollicité pour obtenir le versement d'une cotisation fixée à 0.35 € par habitant soit un montant de 500.15 € pour notre commune (1429 habitants au 1^{er} janvier 2025 x 0.35 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **valide** le versement de la cotisation d'un montant de 500.15 € à l'ADS de la Côte d'Emeraude et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement du marché : Programme voirie 2025 et programme PATA**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le programme d'investissement de travaux de voirie pour l'année 2025. Pour le programme voirie 2025, quatre offres ont été déposées, et après analyse des offres par l'Agence Départementale d'Appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22), et une réunion de la Commission Appel d'Offres qui a eu lieu le 02 mai 2025, l'attributaire a été choisi. Il s'agit de l'entreprise EUROVIA, qui présente la meilleure note par rapport aux autres entreprises candidates. Le prix proposé par l'entreprise EUROVIA est de 86 001.90 euros TTC. En ce qui concerne le programme de PATA (Point A Temps Automatique), c'est également l'entreprise EUROVIA qui a été retenue. Le prix proposé est de 13 680.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché pour le programme voirie 2025 et pour le PATA, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Versement d'une subvention à l'association « Ruban Bleu &Co »**

« Ruban Bleu &Co » est une association d'activités physiques adaptées, culturelles et solidaires pour lutter contre la sclérose en plaques. Monsieur le Maire propose que la Commune fasse un don à l'Association Ruban & Co. Il propose de verser un montant de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **autorise** le versement d'un don de 300 euros à l'Association Ruban Bleu & Co et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en deux cabinets médicaux/paramédicaux et logement communal : validation des entreprises suite à la Commission d'Appel d'offres**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 11 mars 2025 afin de procéder à l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis en présence du cabinet Bucaille et Wiener. Le cabinet Bucaille et Wiener a présenté les différentes offres pour chaque lot.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot :

- Lot n°01 Désamiantage/démolition - l'entreprise SCD de Roz-Landrieux pour un montant de 19 368.00 € TTC.
- Lot n°01 BIS VRD/gros œuvre - l'entreprise PRIGENT de Santec pour un montant de 54 048.17 € TTC.
- Lot n°02 Charpente/ossature bois/bardage - l'entreprise ALNOT de Maignon pour un montant de 35 918.20 € TTC.
- Lot n°03 Couverture/Ardoise- l'entreprise AC de Lanvally pour un montant de 34 347.24 € TTC.
- Lot n°04 menuiseries extérieures/intérieures – l'entreprise MARTIN de Plouasne pour un montant de 42 155.77 € TTC.
- Lot n°05 Cloisons sèches/isolation/faux plafonds – l'entreprise SPO de Hillion pour un montant de 35 880.00 € TTC.
- Lot n°06 Plomberie/sanitaires/chauffage – l'entreprise DESRIAC de Caulnes pour un montant de 12 746.84 € TTC.
- Lot n°07 Electricité/VMC – l'entreprise DESRIAC de Caulnes pour un montant de 23 084.76 € TTC.
- Lot n°08 Revêtements de sols – l'entreprise MIRIEL de Languenan pour un montant de 13 009.75 € TTC.
- Lot n°09 Revêtements muraux – l'entreprise POIDEVIN de Hillion pour un montant de 10 536.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **valide** les entreprises retenues pour la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en deux cabinets médicaux/paramédicaux et logement communal, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

La commercialisation et l'ouverture d'un lotissement sont toujours une très bonne nouvelle pour une commune, et nous nous réjouissons de l'ouverture de la vente des terrains du **lotissement des Rochettes** !

Et contrairement à ce qui peut circuler dans les conversations ici et là, **le prix du terrain a été proposé par la majorité** et voté en conseil municipal le 4 novembre 2024. De notre côté, en tant qu'élus de la minorité, nous avons soumis une proposition visant à attirer un plus grand nombre de familles, avec l'objectif de dynamiser notre commune, de maintenir la vitalité de nos écoles et de soutenir nos commerces locaux.

En effet, **malgré notre demande de faire un tarif préférentiel pour les familles primo-accédantes, l'exécutif a décidé de ne pas appliquer de réduction**, quelle que soit la situation.

Ceci est regrettable, car dans notre département, et même à proximité comme par exemple la commune de Plénée-Jugon, certaines collectivités proposent ce type de dispositif aux jeunes familles primo-accédantes.

Quelle est la différence entre nos deux communes ? ... La volonté politique, sans doute.

Alexis MENARD, Gwénaél MEHOUS, et Fabien CHANTOISEL, élus de la minorité.

~ INFORMATIONS COMMUNALES ~

Révision
du Plan
Local
d'Urbanisme

Jeudi
3 Juillet
18h30
Lieu: Salle du Cercle



RÉUNION
PUBLIQUE

Traduction réglementaire des orientations du PADD*
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Présentation du projet réglementaire :

- * Règlement graphique (Zonage)
- * Règlement écrit
- * Orientation d'Aménagement et de Programmation



Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est le dispositif officiel qui organise la réponse de la commune face aux risques majeurs. Il détaille les procédures d'alerte, de mise à l'abri, de secours et d'information à destination de tous les habitants.

Élaboré par la municipalité avec l'appui des services de l'État, il recense les zones sensibles, les moyens disponibles et les responsables clés. Pour rester efficace, le PCS s'appuie sur la participation active de la population, véritable relais d'information de proximité.

Pour cela, nous vous invitons à contacter la mairie pour actualiser vos coordonnées et indiquer les compétences ou matériels que vous pouvez mettre à disposition.

Vous pourrez signaler, par exemple, la présence de personnes à mobilité réduite, la détention d'un véhicule tout-terrain ou votre formation aux premiers secours.

Ces données resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'en cas d'urgence, sous la responsabilité du maire.

Grâce à votre contribution, la commune sera en mesure d'intervenir plus rapidement et de protéger chacun d'entre nous avec efficacité.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

- DP 0220762500016** : M. DE LA GOUBLAYE DE MENORVAL Louis, création d'un terrain à bâtir, 9 rue Jean-Baptiste Corbel.
- DP 0220762500018** : M. PIOT Bruno, serre de jardin, 1 rue de la Libération.
- DP 0220762500020** : M. CAMPION Dominique, abri de jardin, 5 rue des Templiers.
- DP 0220762500021** : Mme PICHEREAU Sandra, portails, 1 Les Bois.
- DP 0220762500024** : M. POIRIER Bernard, vélux, 4 rue Le Trocquer.
- DP 0220762500025** : M. BALLAN Serge, remplacement de menuiseries, 8 rue de la Croix Blanche.
- DP 0220762500026** : Mme NADOLNY Violette, clôture et portillon, 35 rue des Templiers.
- DP 0220762500028** : M. ALATERRE Alain, panneaux photovoltaïques, 2 route de Pléneuf.
- DP 0220762500029** : M. LEDIEU Laurent, création d'une porte de pignon et pose d'un escalier extérieur, 29 La Rochaudière.



~ ÉTAT CIVIL ~

Décès :

- M. Gérard FROSTIN**, né le 31 octobre 1951 à Hénanbihen, décédé le 7 avril 2025 à Dinan.
- M. Francis REBILLON**, né le 20 mai 1942 à Montours (35), décédé le 26 avril 2025 à Saint-Brieuc.
- M. Jean-Claude LEBARBIER**, né le 22 mai 1949 à Hénanbihen, décédé le 30 avril 2025 à Dinan.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

Remerciements

Famille de M. Francis REBILLON : Très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de M. Francis REBILLON, son épouse, ses enfants ainsi que toute la famille remercient très chaleureusement toutes les personnes qui les ont accompagnés et soutenus.

~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de juin-début juillet

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

04 juin	Taden	2
11 juin	Minihic sur Rance	2
18 juin	Bétineuc	2
25 juin	Pleubian	2
02 juillet	Plancoët	2

06 juin	La Poterie	1
13 juin	Erquy viaduc	1
20 juin	La Carquois	1
27 juin	St Cast Brizon	1
04 juillet	Port à La Duc	1

HENANBIHEN

Square Henri Avril (près de la mairie)



STEPHIL



Damien LEFEBVRE



BA BA BLACK SHEEP

ENTRÉE GRATUITE

À PARTIR DE 19H30

BUVETTE ET RESTAURATION RAPIDE

Organisé par le Comité des **FÊTES** HENANBIHEN avec **ajka**



KERMESSE

COUR DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH À HÉNANBIHEN

DIMANCHE 22 JUIN 2025



10H30: MESSE - 12H: REPAS, GRILLADES, STANDS ET JEUX DIVERS

À PARTIR DE 15H: ANIMATIONS MUSICALES

18H: TIRAGE DE LA TOMBOLA



TICKETS REPAS EN VENTE AUPRÈS DES PARENTS ET DANS LES COMMERCES (VIVAL & BAR LE NEPTUNE)

Club du Bon Accueil

Dates à retenir :

- Le concours de boules annuel aura lieu le vendredi 20 juin à 9h.
- Le 25 juin : Générations Mouvement organise une journée départementale de l'Amitié. Elle aura lieu à Plédéliac (randos, jeux, animations, tombola, visite de la ferme d'Antan).
- Le spectacle de la fédération aura lieu cette année le 23 octobre à la salle Hermione à Brézillet avec la compagnie CITRUS. Super spectacle de Music Hall. Prière de s'inscrire avant l'été auprès des responsables du Club.

Bibliothèque

Grande vente de livres d'occasion

Le samedi 21 juin de 10h30 à 12h à la bibliothèque.



Tout à 1€

STATUE DE SAINT MIRLI

A 1200 m du bourg d'Henanbihen sur la départementale 13, en direction de Matignon, sur la droite, au lieu-dit « Le pont Ruellan », se trouve accolée à une croix, la statue de Saint Mirli.

Il s'agit d'un saint non répertorié dans la liste des saints catholiques.

Sa présence est actée par Paul Sébillot dans son ouvrage « Coutumes populaires de Haute-Bretagne » (1886). « Il y a quelques années, les femmes qui mariées depuis longtemps n'avaient pas d'enfant, allaient se frotter le long de cette statue. L'on disait en proverbe : « A Saint Mirli, on va se frotter le nombri. » Cette cérémonie était clandestine. On m'a assuré qu'on s'y rendait encore quelques fois... »

Dans un autre ouvrage du même auteur « Petite légende dorée de la Haute-Bretagne » (1897), il précise à propos de cette statue : « ...elle est en pierre et présente cette particularité, que la tête, ayant été séparée du tronc y était autrefois réunie par une tige. Celle-ci n'était pas fixe et on pouvait faire tourner la tête, si on peut l'embrasser un certain nombre de fois, on se marie dans l'année... »

Ces récits sont confirmés par Régis de Saint-Jouan dans son ouvrage « Dictionnaire des communes des Côtes d'Armor » (1990).

Il précise au surplus qu'il s'agissait d'un saint local, que la stérilité était très mal vécue dans les campagnes et était généralement attribuée à la femme, ce qui explique, qu'en de nombreux lieux de Bretagne se pratiquaient des rites très anciens destinés à assurer la fécondité.

Suite à l'outrage du temps et des accidents, la commune d'Henanbihen a fait reconstituer, dans les années 2000, la statue par des élèves du lycée professionnel de Quintin.



Article réalisé par l'association Culture et Patrimoine d'Henanbihen.

Le site internet de l'Agglomération va se refaire une beauté ! Un nouvel outil en phase avec les engagements environnementaux et sociaux de Lamballe Terre & Mer en étant plus sobre numériquement mais aussi plus accessible et pratique pour chacun.

Ce nouveau site sera centré sur vos besoins en tant qu'usagers de Lamballe Terre & Mer, que vous soyez un particulier, un professionnel exerçant sur le territoire, une association ou encore l'une de nos mairies. Un site plus simple d'utilisation, avec des accès rapides et un menu repensé, qui répondra à toutes vos questions !

Une autre nouveauté numérique vient vous simplifier la gestion des déchets ! Grâce à l'application mon-tri, vous aurez accès à tout ce dont vous avez besoin au quotidien concernant vos déchets directement sur votre téléphone portable : votre calendrier de collecte en fonction de votre adresse (avec la possibilité d'activer des notifications en cas de changement de date de collecte), une carte des points d'apport volontaires, des actualités et même la possibilité de scanner un emballage pour savoir où le jeter... Et bien d'autres fonctionnalités ! Ces outils seront également accessibles sur le site internet de l'Agglomération afin de vous simplifier le quotidien.

Un peu de patience, le site dévoilera son nouvel habit de lumière en début d'été !

~ LAMBALLE TERRE & MER (SUITE) ~

LE RESEAU DES VISITEURS A DOMICILE

Soutenu par le centre social intercommunal La Boussole, le réseau des visiteurs à domicile a pour objectif de créer et d'entretenir des liens.

Il favorise la rencontre entre une personne isolée et un bénévole pour vivre un moment chaleureux.

Lors des visites, bénévole et personne isolée peuvent aller se promener, lire un livre, faire un jeu, bavarder... suivant les goûts de chacun.

Vous souhaitez être visité ou être visiteur bénévole ? Contactez La Boussole afin d'être mis en relation avec un réseau proche de chez vous : 06 14 02 78 14 ou par mail : laboussole.csi@lamballe-terre-mer.bzh

VISITES EAU-ENERGIE

Vous êtes en difficulté pour régler de très importantes factures de régularisation d'énergie (électricité, gaz...) ? Vos consommations de gaz et/ou d'électricité ont été sous-estimées lors de la souscription de votre contrat ?

Lamballe Terre & Mer vous propose la visite gratuite d'un conseiller en économies d'énergie de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Ces visites Eau-Energie sont destinées aux locataires et propriétaires de l'ensemble des communes de l'agglomération. Elles sont dédiées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement. Votre éligibilité sera vérifiée par le conseiller de l'ALEC.

Attention, ces visites ne sont pas des diagnostics énergétiques ou des audits énergétiques. Lors de ces rencontres, le logement est abordé dans son ensemble. Les usages, factures et équipements sont aussi étudiés. En fonction, des conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort. A cette occasion, du petit matériel économe peut être installé gratuitement.

Pour demander une visite, n'hésitez pas à contacter le 02 96 60 75 50 ou l'ALEC au 02 96 52 15 70.

~ ANNONCES ~

Cours particuliers anglais et français langue étrangère



Cours d'anglais et de français langue étrangère, tous âges et niveaux, par professeure d'anglais britannique. Cours individuels, à deux ou en petits groupes. Réalisation de cartes de vœux et cours de cuisine en anglais pour les plus jeunes.

Secteurs Hénanbihen, Erquy, Pléneuf-Val-André, Lamballe et alentours.
50% de réduction d'impôt. Tél : 06 26 94 96 46.

Services à domicile

Je vous propose mes services en tant qu'Auxiliaire de Vie :

- Aide à la toilette
- Aide aux courses
- Aide aux repas
- Accompagnement à des rendez-vous médicaux
- Accompagnement pour du lien social



Je travaille pour le secteur d'Hénanbihen et alentours. Vous pouvez me joindre au 06.23.09.75.02

Règlement par Chèque Emploi. Déductible des impôts.

~ AGENDA ~

Vendredi 6 juin : Animation dictée organisée par les membres du club du Bon Accueil, à 14h salle du Cercle.

Vendredi 20 juin : Concours de boules du Club Bon Accueil, à 9h.

Samedi 14 juin : Fête de la musique organisée par le comité des fêtes, avec l'AJHA.

Dimanche 22 juin : Kermesse de l'école Saint-Joseph

Jeudi 3 juillet : Réunion publique pour la révision du PLU, à 18h30 salle du Cercle.

Vendredi 11 juillet : Passage du Tour de France. Nombreuses animations dans le bourg et à Saint-Samson.



Important



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen

La Mairie :

La mairie est ouverte :

- **Du lundi au vendredi**
de 9H à 12H

- **Le lundi, mercredi, vendredi**
de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi**.

☎ : 02.96.31.52.49
accueil.mairie@henanbihen.fr
<https://www.henanbihen.fr/>

L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

Parution du prochain Eclaireur Juillet-Août 2025 : semaine 27 (du 30 juin au 6 juillet 2025)
Date limite d'envoi de vos articles : lundi 16 juin / mail : accueil.mairie@henanbihen.fr

Directeur de Publication
Jean-Michel LEBRET